

Jeudi 19 et vendredi 20 janvier

CRR de Montpellier (34)

14 rue Eugène Lisbonne

Accès

Tram : ligne1, arrêt Louis Blanc
lignes 1 et 2, arrêt Comédie

Bus : lignes 6 et 7, arrêt Peyrou

La loi NOTRé et ses conséquences sur les enseignements artistiques

Adoptée le 7 août 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République marque l'acte 3 de la décentralisation.

Elle porte en particulier sur le renforcement des responsabilités régionales et évolution de la carte des régions, la rationalisation de l'organisation territoriale (carte intercommunale), la garantie de la solidarité et de l'égalité des territoires (partage des compétences dans le domaine notamment de la culture), et l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière de la collectivité.

*Quelles sont les incidences de cette loi dans le domaine des enseignements artistiques ?
Quelles répercussions peut-elle avoir sur le fonctionnement et les projets des établissements ?
Ces questions seront abordées et débattues à partir d'apports théoriques et de témoignages.*

(Re)penser les parcours de formation

Le forum I, l'assemblée générale de 2016, puis le séminaire ouvert de Bordeaux (août 2016) ont permis d'ouvrir le débat sur le rôle et la fonction des schémas d'orientation pédagogique, dont la forme et le contenu actuels ont également été réinterrogés.

À partir de questionnements issus de ces premières réflexions, il s'agit maintenant de définir avec clarté ce que nous attendons d'un nouveau texte de référence et de tracer les axes qui permettraient d'en faire un véritable outil au service de l'ensemble des établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

"Repenser les parcours de formation des élèves" : la journée d'études du vendredi permettra d'aborder la question sous un angle nouveau et ouvert et, dans une démarche de réflexion collective, de faire émerger les orientations pédagogiques de CdF.

Déroulement

Jeudi 19 janvier

1) Assemblée générale (ouverte aux non adhérents sans participation aux votes)

- 9h30 Accueil des participants
- 10h Rapports et présentation des candidats au CA
- 12h30 Déjeuner sur place

2) Journées d'études (I) : la loi NOTRe et ses conséquences sur l'enseignement artistique

- 14h30 Accueil des participants
- 14h45 La loi NOTRe, intervention de **Renaud Dorandeu**, professeur de science politique à l'université Paris-Dauphine
- 15h30 Les droits culturels, par **Jean-Michel Lucas**, docteur ès-sciences économiques, maître de conférences à l'université Rennes 2
- 16h Échanges avec les participants
- 17h Vallée de l'Hérault, Mèze, Grand Paris : retours d'expériences
Table ronde animée par **Hélène Girard**, journaliste à *la Gazette des communes*

Vendredi 20 janvier

3) Journées d'étude (II) : (re)penser les parcours de formation des élèves

- 9h30 Ouverture par **Edgar Morin**, philosophe et anthropo-sociologue
- 10h30-13h Travail collaboratif
- 13h Déjeuner sur place
- 14h-15h30 suite et fin des ateliers collaboratifs
- 15h30-16h Conclusion du forum

Public

Adhérents de l'association, professionnels de l'enseignement artistique et de la culture, élus locaux.

Conditions

Accès gratuit, sur inscription préalable.

Participation aux frais de déjeuner : 15 € par repas (un justificatif sera fourni sur place)

Renseignements pratiques

Adresse du CRR

14 rue Eugène Lisbonne

34000 Montpellier

Inscription (avant le 10 janvier 2017)

Merci de privilégier l'[inscription en ligne](#)

À défaut, utiliser le formulaire ci-dessous, à renvoyer **avant le 10 janvier** à
contact@conservatoires-de-france.com

NOM : Prénom :

Fonction :

Mail :

Structure (entourer la mention correspondante):

CRR /CRD CRC /CRI Établissement territorial non classé

école associative autre, merci de préciser :

Je serai présent(e) (cocher les cases concernées)

- le 19 janvier matin (assemblée générale et assemblée générale extraordinaire)
- le jeudi 19 après-midi (journée d'étude sur la loi NOTRé)
- le vendredi 20 (journée d'étude « repenser les parcours de formation des élèves »)

Je prendrai sur place

- le repas du jeudi midi (15 €*)
- le repas du vendredi midi (15 €*)

* Montant de 15 € ou 30 € à régler sur place par chèque libellé à l'ordre de Conservatoires de France ou en espèce avec l'appoint. Justificatif de 15 euros par repas remis sur place.

Fait à :

Le :

Signature :